

APPRENTISSAGE

FORMATION CONTINUE



CERTIFICAT de SPÉCIALISATION RESPONSABLE TECHNICO-COMMERCIAL AGROFOURNITURES

Arrêté du 27 septembre 2002 (Parution au JO le 25 octobre 2002)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Technico-commercial sur un secteur géographique avec un portefeuille client
- ◆ Technico-commercial sur un point de vente
- ◆ Salarié agricole ou responsable d'un atelier de production

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Licence professionnelle

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Candidats de 16 à 29 ans révolus* ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel. <i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i>	Candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.
◆ Être titulaire d'un BTSA spécifique (liste sur arrêté de création). <u>Ou</u> ◆ Être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent et en rapport avec les diplômes de l'arrêté. <u>Ou</u> ◆ Justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport direct avec le contenu et le niveau des diplômes de l'arrêté.	

FICHE RNCP 38852

NIVEAU 5

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

INSCRIPTION & ADMISSION

SUR DOSSIER ET ENTRETIEN INDIVIDUEL DE POSITIONNEMENT PERMETTANT D'ÉVALUER LA MOTIVATION ET LE PROJET PROFESSIONNEL



ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Formation de septembre à juin avec des alternances par périodes de 3 à 6 semaines entre centre de formation et entreprise.	
Durée : 1 an en présentiel <u>Centre de formation</u> : 17 semaines (560h) <u>Entreprise</u> : 35 semaines dont 5 semaines de congés payés.	Durée : 1 an en présentiel <u>Centre de formation</u> : 17 semaines (560 h) <u>Entreprise</u> : 25 semaines
Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27% et 100% du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenant.	Rémunération : selon la situation du candidat, le coût de formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par la Région (AIQ), France Travail, Transition Pro, le CPF, ou les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en vigueur.

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT SUR DEMANDE

RÉSULTATS





OBJECTIFS

Ce Certificat de Spécialisation vise à former des professionnels désireux de :

- ◆ Maîtriser les connaissances scientifiques liées aux productions végétales afin de fournir des conseils adaptés à chaque situation.
- ◆ Comprendre et analyser le fonctionnement d'une entreprise agricole.
- ◆ Mettre en œuvre des actions commerciales efficaces.
- ◆ Renforcer leurs compétences scientifiques et professionnels.

UNE FORMATION
PROFESSIONNALISANTE
RÉALISÉE AVEC LA
PARTICIPATION
D'INTERVENANTS
EXTÉRIEURS SPÉCIALISÉS
DANS LEURS DOMAINES.

CONTENU de FORMATION

UC 1 :

Participer à l'élaboration de la politique commerciale de l'entreprise.

UC 2 :

Utiliser les techniques de vente et de négociation dans le secteur des agrofournitures.

UC 3 :

Gérer l'activité commerciale du secteur des agrofournitures dans le respect de la réglementation.

UC 4 :

Utiliser les connaissances techniques, économiques et réglementaires relatives aux agrofournitures dans le cadre de son activité.



ÉVALUATION - VALIDATION

VALIDATION DE
4 UNITÉS CAPITALISABLES



OBTENTION
DU
DIPLOME

Diplôme attribué aux candidats ayant obtenu les 3 UC et satisfait aux évaluations certificatives organisées au centre en cours de formation et validées par un jury permanent officiel composé de professionnels et d'enseignants.

TARIF
APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT PAR LES
OPCO.
FORMATION CONTINUE
SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr



Pour les personnes en situation
de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

